

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un et le dix juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 1^{er} juin 2021, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

Etaient présents : Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESCOSTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS et Christophe SALLABERRY.

Excusée représentée : Nelly LACAVE a donné pouvoir à Christophe SALLABERRY.

Absent excusé : Raymond POUYANNÉ.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : **Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

Le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 27 mai 2020, aux termes de laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation pour traiter une partie des affaires prévues par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le Maire doit rendre compte de l'usage qu'il fait des délégations à chacune des réunions du conseil municipal, il porte à la connaissance de ses collègues les décisions qu'il a prises dans ce cadre :

- Signé des avenants aux marchés des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Maison pour Tous, à savoir :
 - Lot n° 7 (électricité) avec l'entreprise LO PICCOLO de BILLERE : plus-value de 2 518,99 € HT,
 - Lot n° 8 (plomberie) avec l'entreprise OBRY de CAMBO LES BAINS : moins-value de 2 000,00 € HT ;
- Signé le marché pour l'aménagement des abords de la Maison pour Tous avec l'entreprise COLAS d'ARBERATS d'un montant de 97 958,38 € HT ;
- Accepté le devis de la SARL FORMATION PRO 65 de LOURDES d'un montant de 309 € HT pour une mission de formation Habilitation électrique ;
- Accepté le devis de l'entreprise WURTH de ERSTEIN (67) d'un montant de 638,64 € TTC pour la fourniture de vêtements de travail ;
- Accepté le devis de l'entreprise SDEPE de SAINT-PALAIS d'un montant de 480,00 € TTC, pour la réalisation d'un diagnostic caméra de 2 canalisations d'eaux usées de la Maison pour Tous ;
- Accepté les devis de l'entreprise PROMAT INCENDIE de DAX pour la mise en conformité de la Maison pour Tous suite à l'agrandissement : 791,82 € HT pour la défense incendie et 360,80 € HT pour la réalisation des plans d'évacuation ;
- Accepté le contrat de maîtrise d'œuvre proposé par SOLIHA PAYS BASQUE d'un montant de 16 380,00 € HT pour l'aménagement de locaux commerciaux au rez-de-chaussée de la maison Hiriart ;
- Signé un bail avec le GFA LAPLACE pour la location de 13 000 m² de la parcelle ZP n° 89 pour une année (loyer 1 000 €).

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal,
PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à GUICHE, le 10 juin 2021

Le Maire,



Jean Yves BUSSIRON